



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34269

Texte de la question

M. Alain Rodet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude de certains professeurs au regard de la réforme du lycée récemment annoncée. Ainsi, les enseignants en science physique-chimie et en science de la vie et de la terre craignent pour l'avenir de leurs disciplines qui ne seraient plus considérées parmi les fondamentaux de l'enseignement, et de ce fait, rendues non obligatoires dans les classes de seconde. Or, à l'heure où la France accuse un lourd retard en matière de recherche et développement, il paraîtrait totalement incohérent de supprimer les matières scientifiques des programmes scolaires. Elles s'adressent en effet à des jeunes à qui il est indispensable de donner le goût des sciences expérimentales pour qu'ils deviennent demain les chercheurs, les ingénieurs ou les techniciens dont notre pays aura besoin. En conséquence, il lui demande de lui préciser les intentions réelles du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que sera traitée la place des sciences expérimentales dans l'enseignement du lycée.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34269

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9458

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4620